



Goult-Lumières

et ses hameaux

Bulletin municipal N°54

Hiver 2014

Bonne Année 2015

Communauté
de communes

Vie locale

Informations

Lectures

Sommaire

Communauté de communes

Informations.....4

Vie locale

Réunions.....5

Actualités9

Échos.....12

Zoom sur.....14

Associations.....15

Informations

Économie.....20

Écologie21

Rappels sur l'environnement.....22

Lectures

Mémoires.....24

Conte.....25

À votre attention

Allo?!.....26

État civil - Le coin du jeu.....27



↳ Aménagements P10



↳ Goult en fête P12



↳ Téléthon P13

AVIS AUX ASSOCIATIONS
Vous souhaitez publier un article
dans le prochain bulletin municipal ?
Merci de déposer vos documents signés
à la MAISON DE VILLAGE



↳ Environnement P22

Ont participé à ce numéro :



articles et photos : le comité et la commission
«information et communication»
conception : Sébastien FARGET
impression : L'imprim à APT

Responsable de la publication : Mairie de Goult
ISSN.1535.L1/01

En quelques lignes...

L'année qui s'achève a été marquée pour les communes par la mise en place de la réforme, dite des collectivités territoriales. Ses impacts et ses conséquences commencent à se faire sentir même si notre perception au quotidien de ces évolutions reste encore faible. La poursuite de la réforme, accompagnée de la prise en compte de l'environnement économique, produira ses effets à court terme. Il nous appartient de faire en sorte que ces changements soient le plus bénéfique possible pour chacun d'entre nous.

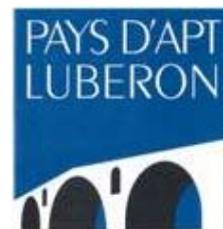
Dans ce contexte notre village a su montrer par son dynamisme associatif toujours volontaire, et la qualité reconnue et appréciée de son accueil, que le bien-vivre était un objectif partagé.

Ce bulletin municipal retrace les animations et les temps forts qui ont marqué la saison passée. Je remercie tous ceux qui, dans les associations, organisent et animent, donnent de leur temps, pour participer à la vie du village.

*Je vous présente mes vœux sincères de bonheur, de santé et de satisfactions pour 2015.
Bonne et heureuse année à toutes et tous.*

Didier PERELLO

***Didier Perello et le Conseil Municipal
vous souhaitent
de joyeuses fêtes de fin d'année
et ont le plaisir de vous inviter
à la traditionnelle cérémonie des vœux
mercredi 7 janvier à 18h30
à la salle des Fêtes***



Les informations relatives à la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon seront disponibles sur le site internet (www.cc-paysdapt.fr) actuellement en cours de construction.

Dans le bulletin municipal nous consacrerons à chaque numéro une page abordant une compétence ou un événement d'actualité.

TOURISME



Vice Président : Olivier CUREL
Directeur : Jean-Jacques RODRIGUEZ

La compétence Tourisme est écrite dans les statuts de la Communauté de communes.

La définition de la politique touristique intercommunale porte sur :

- les actions de promotion, d'accueil et d'information du public en matière de tourisme propre au territoire communautaire,
- la coordination des acteurs publics et privés en matière de tourisme,
- la création et la gestion d'un Office de Tourisme Intercommunal et de bureaux d'informations touristiques,
- le soutien et la participation à des structures participant au développement touristique du territoire,
- le soutien et la participation à des projets de valorisation et de développement touristique intéressant l'ensemble du territoire.

En 2013, la Communauté de communes a instauré la taxe de séjour comme ressource supplémentaire pour pérenniser ses actions de promotion touristique. Un Office de tourisme intercommunal a été créé pour les mettre en oeuvre.

La taxe de séjour concerne toutes les dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la Communauté de communes. Les recettes de la taxe de séjour sont affectées directement au tourisme pour notamment l'édition de supports de communication touristique, les actions de communication, la mise en place d'outils de découverte du territoire, les animations du territoire.

L'office de tourisme intercommunal Provence en Luberon dépend de la communauté de communes et représente ses vingt-cinq communes.

Le 30 octobre dernier ont eu lieu les premières assises territoriales du tourisme Provence en Luberon. La journée a été consacrée à la réflexion sur le projet de territoire dont les professionnels du tourisme ont besoin pour faire vivre leurs activités. « *Il ne s'agit pas, à précisé Olivier Curel, de réfléchir et d'agir à la place des acteurs touristiques, mais de prendre en compte la demande des visiteurs et les attentes des prestataires, sans perdre de vue la maîtrise des coûts financiers.* »

Le Préfet de Vaucluse, le sociologue Jean Viard, le président des Offices de tourisme de France et l'écrivain Jacques Attali ont participé à cette première journée.

Pour tous renseignements : Office de tourisme intercommunal

Téléphone : 04 90 74 03 18

Mail : taxedesejour@cc-paysapt.fr

Site : www.luberon-apt.fr



Compte rendu analytique des séances du Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseil Municipal du 20 Août 2014

Étaient présents : Didier PERELLO, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD, Hervé CHABOWSKI, Natacha CLOCHARD, Thierry MARTEL, Alain HECKMANN, Françoise PASCAL, Véronique MILLE.

Étaient absents : Gérard CHABAUD (pouvoir à Mme Pascal), Vanessa ROSSI (pouvoir à M. Ferraz), Alice PHILIPPE (pouvoir à M. Perello), Michèle MICHEL (pouvoir à Mme Drouard), Nicolas CARRARA.

Secrétaire de séance : Pierrette DROUARD.

1. Approbation des procès-verbaux de réunion des 16 et 20 juin 2014.

Le procès-verbal du 16 juin est approuvé par 11 voix pour et 3 contre (M. Martel, Mme Mille, M. Heckmann).

Le procès verbal du 20 juin est approuvé à l'unanimité.

2. Modification du tableau théorique des effectifs.

Pour tenir compte de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à l'école et des besoins en personnels, ainsi que de la promotion interne d'un agent communal, il est proposé :

- suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet
- modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique
- modification du temps de travail d'un poste d'adjoint du patrimoine
- création de deux postes d'adjoint technique à temps non complet.

Approuvé à l'unanimité.

3. Remboursement de frais au Maire.

Lors de la sortie annuelle du conseil municipal des Jeunes au mois de Juin dernier des dépenses ont été engagées.

Approuvé à l'unanimité.

4. Avenant au lot n° 5 du marché de la chapelle des Hommes.

Avenant au lot Fouilles archéologiques, pour un montant de 9.839,08 € H.T, concernant la surveillance archéologique demandée par la DRAC pour les travaux de rétablissement du seuil de la chapelle à son niveau du XIVème siècle.

Approuvé par 13 voix pour et 1 abstention (M. Heckmann),

5. Subvention exceptionnelle à l'association du Tennis Club Goultois.

Montant de la subvention : 1.500 €

Approuvé par 8 voix pour, 3 contre (M. Chabowski, Mme Pascal, Mme Clochard) et 1 abstention (M. Girard).

6. Prime de fin d'année du personnel communal.

L'ensemble du personnel bénéficie d'une prime annuelle, au prorata du temps d'activité.

Montant individuel de la prime : 430 €.

Approuvé à l'unanimité.

7. Décision modificative n° 2 au budget communal.

Les différentes délibérations prises précédemment nécessitent des ajustements sur le budget communal.

Section de fonctionnement :

DÉPENSES

Compte 6453	+ 8.000,00
Compte 6574	+ 1.500,00
Compte 023	- 9.500,00

Section d'investissement :

DÉPENSES

Op. 166 - compte 2316	41.000,00
Op. 186 - compte 2313	- 50.500,00
Total	- 9.500,00

RECETTES

Op. OFI - compte 021	- 9.500,00
Total	- 9.500,00

Approuvé par 10 voix pour et 4 abstentions (M. Chabowski, M. Martel, Mme Mille, M. Heckmann).

8. Convention avec le Conseil Général pour l'organisation déléguée du transport scolaire.

La commune organise le transport scolaire pour l'école par délégation du Conseil Général.
Approuvé à l'unanimité.

9. Convention avec le Conseil Général pour la remise des voies de désenclavement de la RD 900.

Lors des travaux d'aménagement du créneau de dépassement sur l'ancienne RN 100, des voies de désenclavement ont été créées pour desservir les riverains. Le Conseil Général, actuellement gestionnaire, propose de remettre ces voies à la commune.

Approuvé à l'unanimité.

10. Dénomination de voies communales.

La voie de désenclavement nord-est est nommée «chemin de Ponty» (n° 46), celle nord-ouest «chemin de la Mayette» (n° 47), celle sud-ouest «chemin des Tours Ouest» (n° 48).

Approuvé à l'unanimité.

11. Autorisation d'ester en justice.

Affaire de référé-expertise devant le Tribunal administratif de Nîmes suite à un accident produit lors des travaux rue de la République ; maître Lasalarié est désigné avocat de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

12. Motion de soutien à l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de baisse massive des dotations de l'Etat.

Soutien au courrier de l'Association des Maires de France au sujet des baisses annoncées des dotations de l'état d'un montant de 28 milliards d'euros sur 3 ans, et des transferts de charges vers les communes qui vont peser sur les budgets communaux et intercommunaux.

Approuvé à l'unanimité.

13. Motion contre les survols aériens d'entraînements militaires.

Information sur les actions du Parc Naturel Régional du Luberon auprès des différentes autorités concernant les nuisances sonores causées par les survols d'avions d'entraînement.

Approuvé à l'unanimité.

* * * * *

Conseil Municipal du 6 Octobre 2014

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Hervé CHABOWSKI, Thierry MARTEL, Alain HECKMANN, Françoise PASCAL, Véronique MILLE, Alice PHILIPPE, Michèle MICHEL, Nicolas CARRARA.

Etaient absents : Aimé GIRARD (pouvoir à M. Perello), Natacha CLOCHARD (pouvoir à M. Chabowski).

Secrétaire de séance : Michèle MICHEL.

1. Approbation du procès-verbal de réunion du 20 août 2014.

Le procès-verbal est approuvé par 12 voix pour et 3 contre (M. Martel, Mme Mille, M. Heckmann).

2. Règlement intérieur du Conseil Municipal.

Approuvé par 12 voix pour, 1 contre (M. Martel) et 2 abstentions (Mme Mille, M. Heckmann).

3. Subvention à l'Amicale du Personnel Communal.

Approuvé à l'unanimité.

4. Indemnité de conseil au comptable du Trésor.

Approuvé à l'unanimité.

5. Participation aux frais de fonctionnement des psychologues scolaires.

L'Inspection Académique sollicite les communes pour les acquisitions de matériel des psychologues scolaires. Montant de la participation : 1 € par an par enfant inscrit à l'école.

Approuvé à l'unanimité.

6. Contractualisation 2015.

Le dispositif contrat-plan entre le Conseil Général et la commune est reconduit pour 2015. La contractualisation est sollicitée pour la rénovation et l'agrandissement de la salle des fêtes, à hauteur de 71.400 euros.

Approuvé à l'unanimité.

7. Transfert des résultats 2013 du budget annexe d'assainissement à la CCPAL.

Suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes, les excédents de fonctionnement (24.760,18 €) et d'investissement (87.141,82 €) de l'exercice 2013 sont transférés à la CCPAL.

Approuvé à l'unanimité.

8. Mise à disposition des ouvrages d'assainissement collectif à la CCPAL.

Les stations d'épuration, les postes de relevage et les réseaux de collecte et de transfert sont mis à disposition de la CCPAL qui en assure la compétence depuis le 1er Janvier 2014.

Approuvé à l'unanimité.

9. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Approuvé à l'unanimité.

10. Motion contre le projet de permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Approuvé à l'unanimité.

* * * * *

Conseil Municipal du 19 Novembre 2014

Étaient présents : *Didier PERELLO, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Hervé CHABOWSKI, Thierry MARTEL, Alain HECKMANN, Françoise PASCAL, Véronique MILLE, Alice PHILIPPE, Michèle MICHEL, Aimé GIRARD, Natacha CLOCHARD, Vanessa ROSSI, Gérard CHABAUD, Nicolas CARRARA*

Secrétaire de séance : *Michèle MICHEL.*

1. Demande de subvention pour une classe d'astronomie

Subvention de 2.840,55 € pour une classe de découverte d'une durée de 5 jours à Saint Michel de l'Observatoire.

Approuvé à l'unanimité.

2. Demande de subvention pour un projet danse à l'école

Subvention de 433,98 € pour le financement d'un projet danse de six séances à l'école avec l'association Arts Vivants en Vaucluse.

Approuvé à l'unanimité.

3. Convention avec le Centre Social Lou Pasquié pour les activités périscolaires

Formalisation du rôle du Centre social dans les nouveaux rythmes scolaires et la participation d'intervenants le jeudi après-midi.

Approuvé par 14 voix pour, 1 abstention (M. Martel).

4. Approbation des échanges financiers entre la commune et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CCPAL sur les compensations versées à la commune par la communauté de communes. Elle tient compte des dépenses nouvelles prises en compte par la CCPAL pour le compte de la commune. Le nouveau montant versé à la commune est de 10.686 €.

Approuvé à l'unanimité.

5. Décision modificative n°4 au budget communal

Inscriptions diverses au budget primitif 2014, en section de fonctionnement et en section d'investissement, afin notamment de tenir compte des décisions précédentes et d'une subvention régionale.

Approuvé par 14 voix pour, 1 abstention (M. Heckmann).

6. Avenant n°1 au marché public pour la réfection de la Place St Pierre

Prise en compte des évolutions des travaux au marché public pour la mise en place de fourreaux dans la perspective de compléter l'éclairage de la place. Montant de 3.410 €.

Approuvé à l'unanimité.

* * * * *



Le Conseil Municipal des Jeunes

Voici le résultat des élections du conseil municipal des jeunes qui s'est déroulé le mercredi 19 novembre à la mairie de Goult :

Le maire : CLAMECY Emma

1^{er} adjoint : SCHRICKE Lola

2^{ème} adjoint : FEUILLET Emma

3^{ème} adjoint : BONVALET Thibault

Conseillers municipaux : ASSMUS Corentin, BOULANGER Jeanne, FRANGER RIVALéo, FRANK RONCHI Elise, GIL Corentin, GUERE Arnaud, GUERE Sébastien, TRAPANI Déva, PHILIPPE Nathan, VIAL Cléa.

Un groupe Collège sera également constitué. ■



Les permanences à Goult

Maire et adjoints

Sur rendez-vous, contactez le secrétariat de mairie au 04 90 72 20 16.

Le C.C.A.S

Sur rendez-vous, avec Madame Michèle DIDIER à la Maison Domitia bureau du premier étage (entrée rue de la République en face de la poste), contactez le secrétariat de mairie.

L'A.D.M.R

Le bureau de l'ADMR est ouvert au public le **vendredi de 10h à 12h** à la Maison Domitia (Tél. : 04 90 72 38 15).

Le Conseil général

Les permanences de Monsieur Maurice CHABERT, conseiller général du canton de Gordes, sont fixées le mercredi après-midi de 14h à 15h aux dates suivantes : **les 7 janvier, 4 février et 4 mars**. Prendre de préférence rendez-vous au conseil général, auprès de Mlle Pascale Sanciaume, secrétariat de Monsieur CHABERT au 04 90 16 10 53. ■

Spécial élections 2015

Départementales

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux. **Le 1^{er} tour aura lieu le 22 mars et le 2nd tour le 29 mars**. Les conseillers départementaux seront élus pour une durée de 6 ans.

Régionales

Les conseillers régionaux élus en mars 2010 seront remplacés en **décembre 2015**. La date définitive n'est pas encore fixée. Les conseillers régionaux seront élus pour une durée de 6 ans. ■



La place Saint-Pierre

Les aménagements de la rue de la République et de la Place Saint Pierre sont achevés.

Le stationnement des véhicules a été revu pour faciliter les accès et prendre en compte les améliorations pour les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Pour la sécurité de tous, la circulation automobile devant la salle Domitia est mieux matérialisée. ■

La gare de Lumières

Depuis le prolongement de la voie cyclable par le Conseil Général vers Coustellet, et bientôt vers Cavaillon, la gare de Lumières connaît une fréquentation en hausse.

La première phase d'aménagement de cet espace de loisirs et de détente a consisté en la réalisation de toilettes automatiques.

Des travaux et installations complémentaires se poursuivront en 2015. ■



Le dolmen de l'Ubac

Le dolmen de l'Ubac est accessible depuis la vélo-route. Pour faciliter et sécuriser cet accès, le personnel communal a mis en place des barrières de protection.

Les panneaux d'informations et d'explications de ce site seront posés par le PNRL au premier semestre 2015. ■

La chapelle des hommes

La phase de confortement de la Chapelle des Hommes est achevée. Elle a consisté principalement au renforcement des murs nord et ouest, à la reprise de la toiture et à la réouverture de la rosace principale. Le sol a été abaissé pour retrouver la hauteur définie par la porte d'entrée.

Une réunion de présentation des travaux réalisés sera organisée au début de l'année prochaine par l'archéologue, conservateur du Patrimoine, qui a suivi l'ensemble du chantier. ■

Les activités périscolaires aux écoles

Depuis la rentrée scolaire de septembre, les élèves de l'école communale bénéficient des nouveaux rythmes scolaires. L'accueil des enfants s'effectue tous les jeudis après-midi de 13h30 à 16h30 par du personnel compétent.

En effet, la mairie de Goult avec le concours appuyé du centre social Lou Pasquié de Roussillon, offre une multitude d'activités culturelles, sportives et artistiques (théâtre, origami, décorations, diversité du monde animal, multisports, anglais, football, informatique). Toutes ces animations sont réparties en ateliers gérés par des ATSEM, des animateurs du centre social, des bénévoles et du personnel

communal. Ces intervenants animent des activités de qualité que les enfants (70 environ) découvriront tout au long de l'année scolaire. Voici le résultat des travaux réalisés par les enfants de l'atelier «décorations de Noël» animé par Caroline. ■



Le CLIC PRÉS'ÂGE à Goult

Vendredi 26 septembre, le « Clic Prés'âge », (en présence de Franck TIMON et Gwendoline SAINT-REQUIER), a su intéresser les familles et seniors venus s'informer sur les possibilités actuelles du maintien à domicile. Des préoccupations évidentes, auxquelles l'association a su donner des réponses concrètes aux nombreuses questions sur l'accompagnement du maintien à domicile, l'aménagement du logement, les aides au quotidien, la prévention et la limitation des risques grâce à des campagnes nationales contre certains risques liés à l'âge. Et, bien sûr, les différentes prises en charge en fonction du degré d'autonomie de la personne.

Les principaux financeurs sont le Conseil Général, Carsat sud-est, la MSA Alpes-Vaucluse, notre région s'impliquant aux côtés des seniors dans tous les domaines de la vie quotidienne. Cette rencontre a donc permis de mettre en

valeur les possibilités offertes au niveau régional et intercommunal aux seniors de notre commune, afin de favoriser leur bien-être. Des permanences du *Clic* prévoient un accueil personnalisé et gratuit, pour cela appelez le 0432529132. Pour le transport des seniors de l'intercommunité : ALLO BUS contactez Marie Blanchais au 0648208254. ■

www.clic-presage.over-blog.com

Article : Pierrette DROUARD



Goult accueille une nouvelle factrice !

Notre village compte désormais une nouvelle factrice, Sabine CENCIARELLI, une gouloise qui distribue notre courrier tous les jours. Afin de lui faciliter sa tournée, il est bon de rappeler à chacun quelques règles concernant les boîtes aux lettres. En effet, celles-ci doivent être situées en limite de propriété, en bordure d'une voie ouverte à la circulation publique et être positionnées à un

niveau accessible aux véhicules automobiles (arrêté interministériel n°1802 du 29/06/1979). La boîte aux lettres doit comporter un porte-étiquette sur lequel le nom ou les noms sont inscrits permettant d'identifier sans erreur le destinataire du courrier.

Pour une meilleure lisibilité, le nom est écrit en caractères d'imprimerie et en majuscules. Les caractères ont une hauteur de 10 mm environ et sont de préférence noirs sur fond clair. Demandez conseil à notre nouvelle factrice ! ■

www.laposte.net



Goult en fête, amusons-nous !

Cette année, l'association « Goult en fête - club des loisirs » a souhaité innover sur l'organisation de la fête votive. En effet, les bénévoles de l'association ont réalisé une soupe au pistou qui a réuni de nombreux goultois et goultaises sur la place du village.

Le vendredi 8 novembre à la salle des fêtes, une soirée « années 80/90 » a permis à de nombreux participants de pouvoir se déhancher sur des ambiances musicales les plus rythmées. L'association vous remercie de vos encouragements et salue la présence de tous les bénévoles pour l'organisation de ces animations.

L'année prochaine s'annonce riche en événements pour notre association. En effet, nous étudions déjà les prochaines animations estivales. Le but, de l'association et de ses bénévoles, est avant tout de créer des activités pour le bien de notre commune et de ses habitants. Alors, continuons tous ensemble de participer aux soirées à venir afin de faire vivre notre village et ses hameaux. ■

Article : Olivier BOUSCARLE photos : Christiane TANNEUR

Cérémonie du 11 novembre

L'association des anciens combattants, le conseil municipal de Goult ainsi que nombre de villageois et villageoises se sont tous retrouvés au monument aux morts sur la place de la Libération. En ce 11 novembre 2014, nous avons tous une pensée pour ces soldats tombés lors de ce premier conflit mondial. La cérémonie s'est déroulée sobrement avec la lecture des discours de monsieur le Maire, Didier Perello et du président de l'association des anciens combattants, Gérard Martin. Puis, ce fut le dépôt des différentes gerbes, la minute de silence et enfin la *Marseillaise* vint clôturer l'événement.

Après la cérémonie, les membres de l'association des anciens combattants se sont retrouvés au restaurant, comme le veut la tradition, afin de partager un moment de convivialité. ■



photo : Janine GUITON

Finale du championnat d'endurance tout terrain

de la région PACA et Rhône Alpes - Quad et moto



Les 22 et 23 novembre dernier étaient particulièrement animés et spectaculaires à Villars. Le Moto Club de Goult y organisait pour la troisième fois consécutive la finale. Les membres du Moto Club de Goult ont travaillé tous les week-ends pendant deux mois pour préparer le circuit, afin que la sécurité des spectateurs et des pilotes soit au maximum le jour de l'épreuve. De ce fait, le circuit est tout en relief, très sélectif, et les pilotes l'affectionnent particulièrement ; c'est une des raisons du succès de ces deux journées. Les pilotes quadeurs ou motocyclistes le classent « premier circuit de Provence ».

Les pilotes ont donné le meilleur d'eux-mêmes au guidon de leur machine. La manifestation s'est particulièrement bien déroulée, grâce aux bénévoles dévoués et sérieux. Pas moins de 120 personnes œuvrent pour l'organisation de cette épreuve. Le Président, Claude PEZIERE, remercie l'ensemble des bénévoles qui ont participé de près ou de loin à la réussite de la course d'endurance quad et moto de Villars 2014 : les membres du Moto Club, les partenaires et sponsors, les officiels de la LMRM, de la FFM, les autorités administratives : sous-préfecture d'Apt, mairie de Villars, de Goult, de Gordes, de Roussillon, de Lacoste, de Vénasque, les services de secours et de sécurité (SMUR, UDSP, CCF), les responsables de l'animation, le public et bien sûr les pilotes.

Une mention particulière est attribuée aux propriétaires mettant leurs terrains à disposition ainsi que la section des randonneurs quad du Moto Club de Goult, emmenée par Ariel ARNAUD. Marqué par un report d'une semaine à cause des alertes intempéries, l'édition 2014 fut à nouveau un succès grâce à l'ensemble des personnes mobilisées à l'organisation mais aussi aux pilotes qui ont répondu présent en nombres : plus de 100 pilotes ont participé à la « finale quad » et 266 pilotes en « moto » dont 146 en catégorie 2h solo et 120 en catégorie *équipage 4h*. ■

www.motoclubdegoult.fr

Article : Claude PEZIERE photo : La Provence M. LE COUVENT

Lorsque Goult se mobilise pour le Téléthon...

Les 28, 29 novembre et 07 décembre

La cause est entendue et de nombreux convives se pressaient autour du repas goultois dont le produit est entièrement versé au Téléthon. Auparavant, l'assistance fut très intéressée par la conférence donnée par Alain DAUMEN sur « l'affaire de Saint Lambert en 1906 ».

Le lendemain, c'est l'amicale des quads qui a entrepris son habituelle randonnée dans les monts de Vaucluse. Le dimanche 7 décembre, c'est le chœur Domitia qui est venu donner son « cœur » au cours d'un concert à l'église. Beaucoup de bonnes volontés et d'espoir pour encourager la recherche médicale. Merci à tous les participants et aux généreux donateurs. ■



Article et photos : les responsables locaux de la coordination Téléthon Gérard, René, Joëlle



...le personnel communal à l'honneur !

À la mairie, en compagnie des employés communaux et des élus, Viviane Ducornez et Marie-Claude Ganet ont bénéficié d'une petite cérémonie festive. En effet, Viviane profite maintenant d'une retraite bien méritée. Quant à Marie-Claude, nous lui adressons toutes nos félicitations pour ses 20 ans de carrière, distingués par la remise de la médaille d'argent du travail. Après un discours prononcé par monsieur le maire, Didier Perello, tous les participants se sont retrouvés autour du pot de l'amitié. ■



...une exposition

Couleur et Lumière

Du 16 au 30 août la dernière exposition de l'été nous a permis de retrouver, avec bonheur, deux artistes issues de famille goultoise : Véronique Albert et Sonia Pailhon. Nous les redécouvrons dans une exposition intitulée «Couleur et Lumière». Véronique Albert nous a promenés à travers les fleurs de Provence :



Véronique Albert
Peinture



Sonia Pailhon
Vitrail

coquelicots, tournesols, iris, lauriers roses, lilas, fleurs d'amandier aux couleurs éclatantes... il ne manquait que leurs parfums !

Sonia Pailhon, spécialiste du vitrail, nous a présenté des oiseaux d'une grande originalité ainsi que des papillons, ciel étoilé, figues et raisins. Nous les accueillerons à nouveau avec plaisir pour une nouvelle promenade en Provence. ■

Article et photo : Monique CHABAUD

...le grand raid des Pyrénées (22 et 23 août 2014)



Chacun son Everest ou la théorie de la relativité appliquée au *trail* (course à pied en terrain accidenté). Il est de ces exploits physiques et mentaux qui interpellent de par leurs côtés surréalistes : à savoir 164 Km de course, 10 000 mètres de dénivelé positif, le tout effectué en 29 heures et 43 minutes, à la place de 18^{ème} sur 800 participants, en franchissant les plus mythiques sommets des Pyrénées et sous la pluie la quasi-totalité du parcours.

Voilà ce qu'à accompli notre ami goultois Eric Laugier... Respect et admiration ! Au-delà de

ces chiffres vertigineux, chacun peut transposer l'exploit à sa mesure. Ne vous sentez pas ridicule si vous ne courez que vingt minutes car vous serez plus fort et prendrez plus de plaisir à chaque fois. Puis comme l'a dit Eric : *la limite des rêves est celle que l'on veut bien se donner.*

Encore bravo et que son exemple nous motive ! Pour plus de détails sur le parcours, veuillez vous connecter à l'adresse suivante : http://club.quomodo.com/team-les-kenyans-blancs/nos_courses_et_nos_sorties/le_film_du_grand_raid_des_pyrenees_du_sans_rate_.html ■

Article : Stéphane Theyssère
photos : libres de droits «pedibuspyrénées»



Association Syndicale Libre des propriétaires forestiers du Massif Des Ogres (ASL MDO)

Vers une exploitation raisonnée de la forêt privée

En 2011, lors de sa création, l'ASL MDO s'était fixé, avec une ambition paraissant démesurée, la mise en valeur du patrimoine forestier privé, dans le respect des exigences souvent difficilement compatibles, des propriétaires eux-mêmes, des règles environnementales strictes à respecter dans une zone très protégée et de la valorisation durable de la filière bois-chauffage.

Pourtant, malgré un hiver pluvieux, les difficultés liées à notre inexpérience, les nécessaires adaptations et compréhensions de l'expérimentation par le milieu environnant, 8 propriétaires goultois viennent de voir s'achever une première collecte raisonnée d'un millier de tonnes de bois de chauffage selon leur choix personnalisé, sur une surface traitée de 21 ha.

Dans le cadre du programme MED (L'Europe En Méditerranée) le projet MEDLand 2020, traitant de protection et valorisation des espaces naturels méditerranéens et de leurs ressources sur 8 pays du pourtour de la grande bleue, a organisé, un séminaire final à la Villa Méditerranée de Marseille. Le lendemain, 65 congressistes de 6 pays sont venus constater, à Goult et Roussillon, la concrétisation du projet «Qualigouv» conduit par l'ASL. Les maires de nos deux communes soulignent leur engagement pour nous permettre de poursuivre notre démarche contribuant à la valorisation du massif ocrier. Nos partenaires français et étrangers sont repartis conquis par le site ocrier et par les résultats très concrets de nos travaux, réalisés grâce à l'efficacité de Gilles Martinez, notre maître d'ouvrage délégué.

Les conclusions de ces 2 journées nous encouragent à poursuivre la valorisation de ce

magnifique site naturel du Massif des Ogres, au bénéfice de la filière bois-énergie, des communes et des propriétaires regroupés dans l'ASL, dont le patrimoine est ainsi bonifié selon leur propre souhait. Nous engagerons prochainement un deuxième chantier sur Goult, puis, après approbation du Plan Simple de Gestion (PSG) par la DREAL et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) nous poursuivrons à Roussillon. Notre ambition vise à intervenir, dans la prochaine décennie, sur les quelque 400 ha au moins appartenant à la centaine de propriétaires adhérents. Les propriétaires de parcelles forestières qui n'ont pas encore adhéré à ce beau projet peuvent se rapprocher de l'ASL MDO, dont le siège est fixé à la mairie de Roussillon ou contacter Gilles Martinez, 06 74 64 63 57, gilles.martinez@crpf.fr.

Légende de la photo : sur le terrain, présentation des résultats, face au site ocrier de la Gardi, rendu bien visible par les travaux, commune de Goult. ■

Article : Michel SEGUY photo : Olivier MARTINEAU



Association GoultEnMusic

L'association vous informe de l'organisation de son assemblée générale le **samedi 24 janvier 2015 à 18h à la Salle Domitia**. Si des personnes souhaitent nous rejoindre, elles seront les bienvenues. ■

Catherine SUQUET

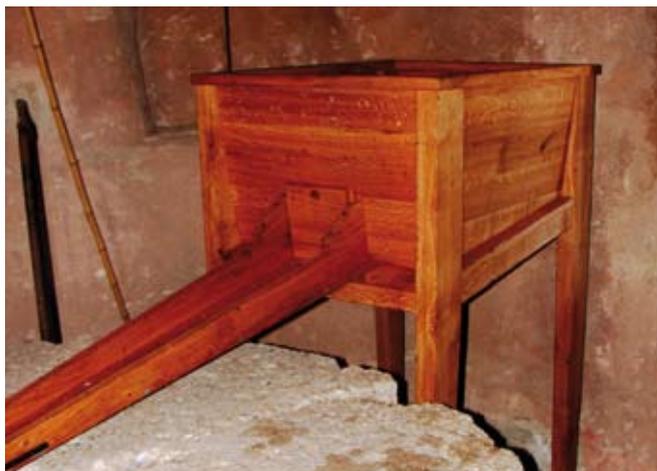
www.goultmusic.com



Association Patrimoine de Goult

Au début du mois d'octobre, l'association a accueilli 32 élèves de Terminale et 3 accompagnateurs du Lycée Agricole Olivier de Serres à Quetigny (près de Dijon) afin de parfaire leurs connaissances de Goult. Le conseil d'administration de l'association patrimoine de Goult leur a donné rendez-vous en face de l'Eglise Saint Sébastien. Jour de marché, la visite a commencé par un parcours le long des étals où, entre autres, les élèves ont remarqué parmi les produits locaux, les fromages de chèvre. La montée au moulin a permis une visite commentée et approfondie du vieux village et de ses sites remarquables. Principalement enfants de céréaliers, le centre de la visite a été le moulin de Jérusalem, moulin « à grains » dont Marcel Moutin a explicité le fonctionnement. Puis le conseil d'administration de l'association a répondu aux nombreuses questions en rapport avec leurs études. Nous avons été frappés par l'intérêt des élèves et la pertinence de leurs questions. Leur visite s'est poursuivie au conservatoire des terrasses. L'association patrimoine de Goult, lors de cette sympathique journée, a parfaitement rempli l'une de ses missions qui est de « favoriser la promotion, la mise en valeur et l'aide à la découverte de ce patrimoine ».

Lors de l'assemblée générale du 15 février 2014, la décision a été prise de compléter l'appareillage de la chambre des meules du moulin de Jérusalem par la pose d'une trémie où l'on verse le grain et la pose d'un coffrage en bois appelé « arescle » en provençal qui empêche la mouture de se répandre autour des meules. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise CANESTRARI pour un montant de 2540€ financé par l'association. Hier, le



toit et les ailes, aujourd'hui la chambre des meules retrouve tous ses accessoires.

La Fontaine-Lavoir de Fontpourquière

Cette fontaine, au sud du hameau de Saint Véran, est située au bord du chemin qui fait limite de commune entre Lacoste et Goult. Elle est alimentée par l'eau d'une mine qui remplit une réserve, et de là, est pompée pour couler dans le lavoir. Mais tout cela avait grand besoin d'être restauré. L'A.P.G. a pris contact avec les maires des deux communes puis a demandé à M. Isabella (à Maubec) de revoir la fontaine, contrôler le panneau solaire et changer la pompe. Tout a été remis en ordre de marche mais il faut envisager le déplacement du panneau trop à l'ombre dans les branches d'un chêne : la recharge électrique pour la pompe est insuffisante. Une réunion était programmée sur place le 12 novembre mais il pleuvait à verse. En outre, l'association a fait faire une plaque, qui décrit la fontaine-lavoir à l'attention des randonneurs. Elle sera posée prochainement. ■

Article : APG – photos : Alain JALOUX / APG



Associations

À la bibliothèque : Gérard Ginoux

Nous étions nombreux le 14 novembre à la bibliothèque pour venir écouter Gérard Ginoux nous présenter son 5^{ème} ouvrage sur le « Mas des Pialons », « Carnets de campagne au mas des Pialons ». Depuis plus de 20 ans, cet enseignant poursuit sa quête aux souvenirs pour nous retracer la vie dans nos campagnes au siècle dernier.

Il nous convie encore une fois au mas des Pialons au travers des carnets, écrits par sa mère de 1940 à 2009 et découverts dans une boîte à biscuits. Elle y relatait les événements quotidiens, le travail dans l'exploitation familiale, le temps, les repas, la famille, les voisins, les déplacements. On y trouve le prix des tomates ou des poireaux, les commentaires sur Michèle Morgan ou Bourvil après les séances de cinéma. Cet ouvrage est un document sur la vie quotidienne où l'auteur parle

avec chaleur et tendresse des siens. Chacun y retrouve ses propres souvenirs ; c'était une vie rude et difficile mais si pleine de joie de vivre. Un index des mots disparus est en fin d'ouvrage et la 4^{ème} de couverture est éclairée par le sourire de la mère de l'auteur, tant attachée à sa terre du mas des Pialons. Tous les ouvrages de Gérard Ginoux sont à la bibliothèque. ■



Article & photo : l'association

Association des retraités de Goult – Les Gais Lurons

Nous célébrerons le 20 janvier 2015, à la salle des fêtes, le 40^{ème} anniversaire de la création du club du troisième âge. À cette occasion, un repas dansant sera servi à partir de 12 h (30€ pour les adhérents).

L'assemblée générale se tiendra le mardi 27 janvier 2015 à 14 h 30 à la salle des fêtes. Nous lançons un appel aux nouveaux retraités !

Pour clôturer cette assemblée, nous prévoyons de partager le gâteau des rois.

Nous projetons un voyage du 18 au 23 mai (6 jours et 5 nuits) vers la COSTA BLANCA (Alicante, Benidorm, Calpé, Elché...) 525€ tout compris. Places limitées ; se procurer le programme dès maintenant auprès du bureau de l'association.

Les activités du club reprendront le mardi 6 janvier à 14 h au foyer avec un mini loto. Venez nombreux passer un bon moment ! ■

Article : Joëlle MAUREL

Association des Parents d'Elèves

L'association des parents d'élèves continue ses manifestations toujours dans le but d'aider à financer les différents projets de l'école (les classes de neige, classes vertes, les sorties à la journée et les spectacles).

Cette année, nous étions à nouveau présents pour les cafés gourmands de « Lumières en fête » à la cave de Lumières le 14 décembre. Le loto se déroulera à la salle des fêtes du village le dimanche

25 janvier et nous organiserons le carnaval de l'école le samedi 21 mars. D'autres projets de manifestations sont en cours de réflexions pour le reste de l'année.

Nous remercions tous les bénévoles et membres actifs pour leur aide à chaque manifestation en étant présents pour l'organisation, la tenue des stands ou en confectionnant des gâteaux. Même si votre aide vous semble minime, elle reste toujours très importante pour l'association et nos enfants. ■

Article : Vanessa ROSSI

Chœur Domitia

Après le succès remarquable des concerts de cette année où le chœur a chanté le Requiem de Mozart devant près de mille auditeurs, les répétitions ont commencé pour le programme de 2015. Deux œuvres exceptionnelles seront données : le Requiem de Fauré et une Messe de Dvorák. Fort d'une cinquantaine de membres, le Chœur Domitia poursuit son ascension avec beaucoup de talent, de rigueur et aussi de joie sous la direction de Bernard Viti, chef charismatique qui perçoit avec précision les dons de chacun. Chanter ensemble a trois bénéfices : le plaisir personnel du chant, l'échange musical avec tous les choristes et la satisfaction de partager avec le public des heures exceptionnelles. À ce moment-là, chacun retrouve un moment de paix et de sérénité dont il est superflu de dire le bienfait que tout le monde en retire.

Au grand chœur mixte Domitia, a été créé depuis trois ans un chœur d'Hommes qui se montre déjà excellent dans un répertoire varié qui va des chants régionaux à la musique sacrée et à l'opéra ! Une quinzaine d'hommes se retrouve une fois par mois pour préparer les concerts de l'année prochaine. Si vous aimez chanter, si vous voulez oublier vos soucis, si vous voulez partager des heures de ressourcement et d'équilibre, et si



vous aimez la musique tout simplement, les deux chœurs recrutent en permanence. Cherchez votre voix et partagez-là !

Faut-il préciser que Domitia a son siège social à la mairie de notre village ; les répétitions ont lieu dans les salles mises gracieusement à sa disposition. Goult remplit donc totalement sa capacité à promouvoir la Culture, besoin fondamental de chacun pour un large épanouissement.

Le chœur d'Hommes a donné un concert le 14 Octobre en l'église de Goult avec le chœur de Femmes *Clair Matin*, invité. Le chœur mixte a chanté pour le Téléthon le 7 décembre, toujours en l'église de Goult. ■

www.choeur-domitia.com

Article : M.D. photo : l'association

Association Rio Calaho



La reprise des cours en septembre a vu de nouveaux adhérents venir nous rejoindre et notre assemblée générale du 8 septembre a confirmé notre désir de rester un club accueillant et divertissant. Les premières animations ont démarré par un *sucre-salé* à la salle des fêtes, toujours aussi chaleureux, et c'est avec enthousiasme que les nouveaux et les anciens adhérents ont pu apprécier

cette soirée country. Au mois d'octobre, 18 de nos adhérents sont partis au festival international de country à Santa Susanna en Espagne et ont eu le plaisir de suivre des cours avec des chorégraphes, champions du monde de danses country catalane et d'assister à de formidables concerts tout au long de cette semaine.

Le 15 novembre, nous organisons un bal à la salle des fêtes de Goult avec les Black West, célèbre groupe de musique country depuis les années 90 et qui n'ont qu'une ambition : *entendre frapper nos talons sur le parquet de bois et susciter notre enthousiasme*. Ambition réussie à 100 % ! Et nous terminerons 2014 en organisant le réveillon du jour de l'an à la salle des fêtes de Goult. Si vous souhaitez nous rejoindre, appelez Nathalie 06 59 21 68 09 ou Alain 06 67 96 84 14, les deux premiers cours sont gratuits. ■

www.riocalahocountry.com

article & photo : l'association

Tennis Club Goultois



C'est dans une ambiance amicale et chaleureuse, en présence de monsieur le Maire qu'a eu lieu l'assemblée générale du Tennis Club Goultois. La Présidente, après quelques mots de bienvenue, a présenté le rapport moral ainsi que les comptes, qui malgré une année 2013 difficile et éprouvante pour les membres du C.A. affichait un solde positif et ce grâce aux actions de bénévolat des membres du club et à la subvention exceptionnelle de la commune de 1500€, que nous remercions.

En ce qui concerne l'année à venir, l'école de tennis animée par Max JULIEN repart sur de bonnes bases avec plus de 20 enfants inscrits et le club compte aujourd'hui plus de 60 membres actifs. L'engagement de plusieurs équipes dans les différentes coupes et championnats départementaux augure d'un nouveau départ positif

pour le T.C.G. Afin de consolider notre budget et en accord avec la municipalité, nous organiserons cette année plusieurs manifestations dont le repas du 13 juillet 2015.

Lors de cette assemblée générale, il a aussi été question, après études et devis, de refaire le revêtement des cours qui présente de nombreuses défauts pouvant entraîner dans le futur la non-homologation des terrains lors des compétitions. Le Conseil d'Administration comme le prévoit les statuts du Club est élu pour deux ans, aussi n'a t-il pas été procédé au renouvellement lors de cette A.G. Présidente : Mille Véronique (0682888404) - Vice-Président : Heckmann Alain (0685050511) - Secrétaire : Sauvageon Véronique - Trésorier : Pierre Jacques.

TARIFS POUR L'ANNEE : Badge 1^{er} Adulte 100€, badge 2^{ème} Adulte 70€, badge enfant 50€, badge passager à la semaine 60€. Renseignements et inscriptions à la Maison de Village (*badge passager*) ou contacter les membres du bureau.

ECOLE DE TENNIS : mardi 17H - 18H, vendredi 17H - 19H et samedi de 15H - 16H30.

COURS PARTICULIERS : contacter Max Julien (professeur B.E.) au 0664663778.

Notre assemblée générale s'est conclue comme il est coutume sur un verre de l'amitié. ■

article & photo : Le Bureau du T.C.G.

Le judo, un sport pour tous !



Depuis le début du mois de septembre, les cours ont repris assidûment au Judo Club Goultois. Les cours s'adressent aux enfants à partir de 4 ans. Ils sont presque une vingtaine au premier cours, environ une dizaine au second et tout autant au cours des adolescents et adultes. Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année.

Les cours ont lieu deux fois par semaine pour les enfants, le mardi et le jeudi, de 17 heures à 18 heures pour les plus jeunes et de 18 heures à 19 heures pour les plus grands. Les adolescents et adultes ont cours de 19 heures à 20 heures 30 le mardi. Ils y pratiquent le jujitsu, la self-défense. Nous tenons à remercier Valéry pour sa présence et son travail à chaque cours, ainsi que Charlotte qui est très souvent là aussi.

Le 20 décembre, une animation s'est déroulée à la salle des fêtes. Elle a regroupé quelques clubs animés par le professeur du Gokaï, Alain SEGU. Nous tenons à remercier tous ceux qui sont venus encourager les judokas goultois. Ce sport vous intéresse, pour vous ou pour vos enfants, n'hésitez pas, venez nous voir. Pour tout renseignement, s'adresser à la Présidente, Lydie MOLINAS, tél. : 04 90 72 34 04. ■

Article : L. MOLINAS photo : Charlotte

Le Pôle Emploi

Pourquoi mettre votre CV en ligne, et vous abonner aux offres sur pole-emploi.fr ?

Les 4 raisons essentielles :
de diffuser votre CV en ligne :

- rapidité de la procédure de mise en ligne,
- visibilité de votre profil par Pôle emploi,
- mise en valeur de vos compétences,
- multiplication de vos chances d'être recruté(e).

de vous abonner aux offres :

- être alerté chaque jour par mail de toute nouvelle offre d'emploi,
- créer jusqu'à 5 abonnements permettant un accès à un plus grand nombre d'offres,
- une durée d'abonnement adaptée à vos besoins,
- rester en contact avec le marché de l'emploi tout

en étant en poste (mission d'intérim, CD ...) ou en formation.

Dates des prochains forums 2015 :

le 12 février (multisectoriel) salle Guigou à Apt,
le 19 mars (hôtellerie) salle des fêtes de Bonnieux,
le 15 avril (intérim/industrie/bâtiment) salle des fêtes de Gargas,
le 19 mai (service à la personne) salle des fêtes de Saint Saturnin les Apt,
le 09 juin (freins périphériques à l'emploi) salle des fêtes de Roussillon.

Dates des prochains ateliers «droits et devoirs» à la salle Domitia de Goult :

Le 06 janvier, 03 février, 03 mars, 07 avril et 05 mai 2015. Des réunions d'information sur des formations professionnelles sont possibles en cours d'année. ■

www.pole-emploi.fr 

Le Comité du Bassin d'Emploi d'Apt

Le CBE du Pays d'Apt en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse lance une action dédiée à la reprise et à la transmission d'entreprise. Les objectifs de cette action sont de proposer aux porteurs de projet une offre de service « spéciale reprise d'entreprise », de s'assurer que les entreprises locales puissent perdurer dans le temps, de maintenir l'activité, le savoir-faire et les emplois dans les zones rurales.

Pour cela le CBE du Pays d'Apt met en relation les porteurs de projets et les chefs

d'entreprise souhaitant transmettre leur activité, et les informe dans les domaines financiers, juridiques ou fiscaux utiles à la réussite de leur projet.

Le CBE du Pays d'Apt accompagne les chefs d'entreprise dans le diagnostic et l'évaluation de leur affaire ainsi que dans la préparation de la passation. Cette action est réalisée dans le cadre du programme européen LEADER, avec le soutien du FEADER, de la Région PACA et du Conseil Général de Vaucluse.

Pour toute information sur cette action contactez le CBE du Pays d'Apt au 04.90.04.88.58. ■

www.cbe-apt.com 

Initiative Luberon

Des services aux créateurs

Un réseau de professionnels qui vous aide à faire passer votre projet de l'idée à la réalité. Ils vous accompagnent ensuite jusqu'à sa réussite économique. Initiative France regroupe aujourd'hui 230 plateformes qui couvrent l'ensemble du territoire (métropole et outre-mer). Associations loi de 1901, elles fédèrent autour d'elles des acteurs publics (collectivités locales en tête) et privés (entreprises et banques), les assemblées consulaires et des réseaux d'experts.

Elles s'appuient à la fois sur des équipes permanentes et sur des bénévoles qui apportent à la fois leur compétence et leur engagement. Les

plateformes Initiative France peuvent vous aider à renforcer vos fonds propres et à obtenir ainsi un financement bancaire complémentaire.

Le prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle exigée reste le service phare de Initiative France. L'intervention des plateformes ne se limite pas à un coup de pouce financier. Elles vous accompagnent et suivent vos premiers pas d'entrepreneurs jusqu'au remboursement de votre prêt. Vous pourrez également être parrainé par un chef d'entreprise ou cadre expérimenté.

Initiative Luberon, avenue Eugène Baudouin
84400 Apt - Tél. : 04 90 04 48 83/87. ■

www.initiative-luberon 



Produits ménagers : faisons le grand nettoyage !

Tous les produits ménagers peuvent se révéler nocifs pour la santé, surtout pour les personnes fragiles : décape four, poudre pour lave-vaisselle, nettoyant w-c, antirouille, bombe dépoussiérante et surtout les sprays qui émettent le plus de produits chimiques. Comme il est important de nettoyer régulièrement son habitat nous pouvons adopter une conduite écologique en utilisant des substances naturelles qui sont les recettes de nos grand-mères.

Ces produits d'antan sont peu onéreux et malgré tout efficaces.

Nous allons voir comment les utiliser à bon escient.

Tout d'abord, le savon noir est un excellent dégraissant multi-usage. Il nettoie vitres et inserts de cheminées ; il enlève les taches de graisse sur la cuisinière, le four, les poêles, les friteuses ainsi que sur les revêtements en carrelages, céramiques, tomettes. En ajoutant de la terre de Sommières à

des copeaux de savon de Marseille vous éliminerez les taches grasses sur le linge.

Le vinaigre blanc, pur ou dilué, désinfecte, dégraisse et détache. Mélangé à de l'eau très chaude pendant quelques minutes, il détartre les cafetières et les bouilloires électriques. Il nettoie aussi les vitres et ôte la rouille.

Le jus de citron déloge la graisse et les taches sur les miroirs.

Le bicarbonate de soude débouche, dégraisse et désodorise les canalisations.

Le gros sel nettoie vases et carafes, jetez un peu de gros sel dans le fond et versez un peu de vinaigre blanc chaud, remuez et laissez agir plusieurs heures. Il désodorise également la tuyauterie des évier ou lavabos en faisant bouillir de l'eau additionnée de gros sel.

Et maintenant, bon nettoyage ! ■

Article et illustration : Monique CHABAUD

*Un jour, dit la légende,
il y eut un immense incendie de forêt.
Tous les animaux terrifiés, atterrés,
Observaient impuissants le désastre.
Seul le petit colibri s'activait,
Allant chercher quelques gouttes avec son bec
Pour jeter sur le feu.*

*Après un moment, le tatou,
Agacé par cette agitation dérisoire, lui dit :
« Colibri ! Tu n'es pas fou ?
Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau
Que tu vas éteindre le feu ! »*

*Et le colibri lui répondit :
« Je le sais, mais je fais ma part. »*

Légende amérindienne



Rappel concernant l'emploi du feu dans le département du Vaucluse

- Circulaire DEVR1115467C du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

- Arrêté n°2013030-0006 en date du 30 janvier 2013 de Monsieur le Préfet de Vaucluse réglementant l'emploi du feu dans le département de Vaucluse.

Dispositions générales :

Le brûlage des déchets verts générés par d'autres usages que ceux liés à une obligation légale de débroussaillage au titre du Code Forestier, directement à l'exploitation agricole, à la gestion forestière et à une obligation de destruction par brûlage au titre de la prophylaxie est interdit sur le département de Vaucluse durant toute l'année.

L'emploi du feu et le brûlage des déchets verts générés par les usages énumérés ci-dessus sont interdits quelle que soit la période de l'année lors d'un épisode de pollution atmosphérique ou par vent fort.

L'entretien des jardins privés et des espaces verts publics génère des déchets verts. Pour s'en débarrasser, environ 10% des foyers brûlent ces déchets verts. La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 réglemente désormais cette pratique et interdit de brûler ces déchets durant toute l'année. Cette interdiction, prise en application de la loi « dite » du Grenelle de l'environnement, est

valable en zone péri-urbaine et rurale lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes, un système de collecte et (ou) une ou des déchetteries. Les déchets verts concernés sont les tontes de gazons, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage de débroussaillage, les déchets d'entretien des massifs et autres déchets végétaux issus des parcs et jardins des particuliers ou encore les feuilles mortes.

Cette interdiction de brûlage concerne les particuliers, les professionnels (entreprises du paysage, élagueurs...) ainsi que les collectivités territoriales.

Quelques rares dérogations, très encadrées, peuvent être accordées par le Préfet pour les déchets agricoles. Il est à noter que le brûlage des déchets verts génère des nuisances olfactives pour le voisinage mais est également source de substances polluantes, toxiques pour l'homme car cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les composés organiques volatils (COV) ou encore les dioxines.

Il existe toutefois des pistes permettant la valorisation des déchets verts par compostage individuel ou collectif avec l'aide de composteurs. Les broyeurs à végétaux valorisent aussi ces déchets qui peuvent servir de paillage pour le jardin et les espaces verts. La déchetterie reste à la disposition de tous et demeure gratuite.

En ce qui concerne la sanction, toute infraction est passible d'une contravention **pouvant se monter à 450 euros.** ■

www.vaucluse.gouv.fr 

Déchetterie - Collecte sélective

Les déchetteries du SIRTOM sont accessibles gratuitement pour les particuliers. L'accès des professionnels (artisans, commerçants...) en déchetterie fait l'objet d'une redevance (tickets d'accès vendus par le Syndicat, 10€ le m³ et 100€ le carnet de 10 tickets). Payable uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Les déchets verts, ferrailles, encombrants, cartons, gravats, batteries, piles, verre, plastiques, bois, les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et les DDM (Déchets Dangereux des Ménages) sont à apporter sur la déchetterie

d'Apt. En raison de la vétusté du broyeur de Coustellet, la déchetterie ne peut accepter pour l'instant les branchages supérieurs à 4 cm. Les déchetteries sont fermées les jours fériés y compris le lundi de Pentecôte.

La déchetterie d'Apt (04 90 04 03 95) est ouverte le : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h - fermée le jeudi et le dimanche.

La déchetterie de Coustellet (04 32 52 00 98) est ouverte le : lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8h à 12 et de 14h à 17h - fermée le mardi et le dimanche. ■

www.sirtom-apt.fr 

...sur l'environnement



Je fais du compost

«Rien ne se perd, rien ne se crée,
tout se transforme»
Lavoisier

Nous vivons dans le Parc Naturel Régional du Luberon, un lieu exceptionnel dont l'équilibre est particulièrement précieux. Habitant permanent ou temporaire, nous devons tous être exemplaires en matière d'environnement. Trier ses déchets et composter, c'est enrayer l'augmentation des déchets à traiter et participer ainsi activement à l'avenir du Luberon : une démarche de citoyen soucieux du futur de ses enfants et de la planète !

Une famille avec deux enfants produit chaque année 1,6 tonne de déchets domestiques. 35% de ces déchets sont valorisables, soit 560 kg par an de moins à jeter, transporter, traiter et incinérer ! Les lois de protection de l'environnement sont de plus en plus sévères et entraînent une augmentation des coûts de traitement des déchets. Le compostage, comme le tri des emballages, réduit le tonnage des ordures ménagères et donc limite la hausse des coûts de traitement.

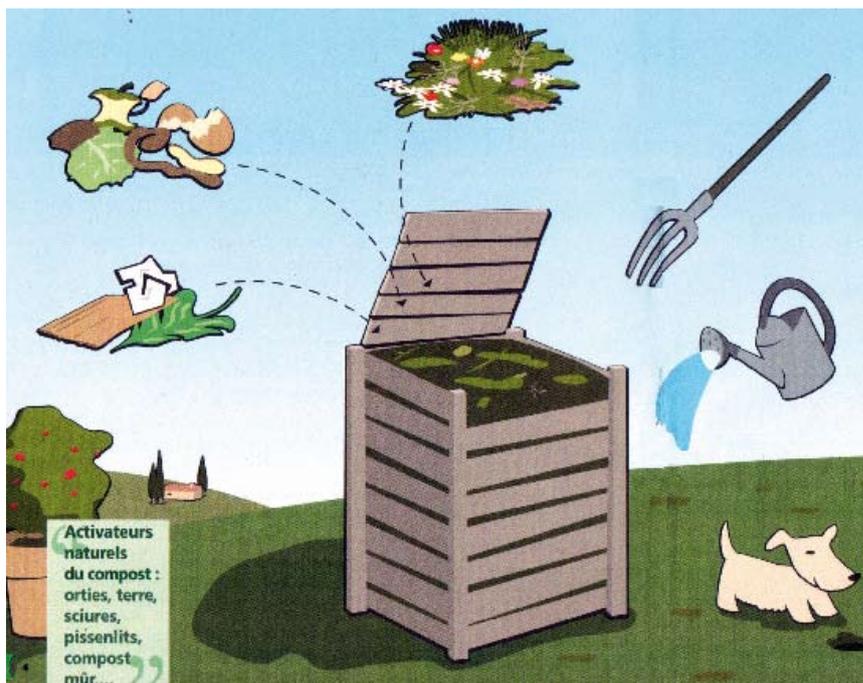
Pourquoi ?

Quoi de plus satisfaisant que de produire soi-même un matériau naturel qui va contribuer à la fertilité du potager, à la beauté du gazon et à la croissance des arbres, fleurs et arbustes !

Pour avoir un beau jardin sans me ruiner en engrais, c'est simple : je fabrique du compost à partir de mes déchets de cuisine et de jardin ! Le compost s'effectue très facilement à même le sol ou en bac et au bout de quelques mois, j'obtiens un amendement de qualité pour mes sols sans rien avoir déboursé. Et en plus, en faisant du compost, je peux réduire mes déchets d'au moins 60 kg par an !

Comment ?

Pratiquement tous les résidus organiques peuvent être valorisés par compostage : épluchures de légumes, restes de repas, tontes de gazons,



feuilles mortes, tailles de haies, etc.

Dans ma cuisine, je réserve un bac pour recueillir les déchets alimentaires à composter et dans le jardin, je crée une zone de compostage pour y mélanger ces derniers avec les tontes de gazon, les feuilles mortes...

Si j'habite en appartement, je peux utiliser un petit composteur d'intérieur. Pour obtenir un compost de qualité, je pense à le remuer au moins une fois par mois.

En bref

Grâce au compost, mon jardin est plus beau et je réduis mes déchets. Visitez le site Internet suivant : www.reduisonsnosdechets.fr/particuliers/je-passe-laction/je-fais-du-compost

Dans le cadre de son programme de prévention, le SIRTOM de la Région d'Apt a décidé de poursuivre son opération de distribution de composteurs individuels.

Dimensions :

570 litres - H : 84 - L : 85 - P : 99

Réservation au :

04.90.04.80.21 ou contact@sirtom-apt.fr

plaquette «Guide pratique du compostage individuel dans le Luberon» PNRL

www.reduisonsnosdechets.fr

www.sirtom-apt.fr

Les mémoires du général GUEDENEY

Extrait du chapitre XVII du 2^{ème} cahier
Novembre 1914

Le bataillon resta dans le secteur de Saint-Hubert jusqu'au 31 octobre et la lutte fut pour ainsi dire continue. En raison de l'épaisseur du fourré les tranchées construites par les deux adversaires étaient très rapprochées : en certains endroits elles étaient même complètement enchevêtrées. D'autre part les *boches*, qui n'avaient pas renoncé à nous rejeter dans la vallée, nous harcelaient constamment. Malheureusement la lutte n'était pas égale : alors que nous n'avions que nos fusils et nos baïonnettes ... et une mitrailleuse, les allemands, grâce à la proximité de Metz avaient pu amener tout le matériel préparé pour la guerre de siège.

Mes pauvres chasseurs étaient écrasés dans leurs tranchées par des bombes de tous calibres, sans pouvoir répondre. Malgré cela ils tenaient ferme et il y eut de beaux exemples de courage. Malgré l'infériorité de nos moyens le bataillon réussit à maintenir intégralement ses positions, mais cela lui coûta cher. Cette lutte continue, sans aucun répit, contre un adversaire mieux armé, était une rude épreuve pour les chefs et les soldats qui n'avaient que leur résolution, leur courage et leur endurance pour remplacer les moyens matériels dérisoires mis entre leurs mains, quand je réclamais des grenades pour répondre, de tranchée à tranchée aux centaines de grenades que nous lançaient les *boches*, on m'en envoyait généralement douze ! Pour riposter aux engins de tranchée on me donna une section d'artillerie de montagne ! Pour comble de malheur, celle-ci commandée par un novice, envoyait régulièrement ses obus sur nos propres tranchées, si bien que je fus obligé de lui donner l'ordre de ne plus tirer. Après deux semaines de ce genre de guerre si nouveau pour nous et qui nous coûta deux fois plus de monde que la bataille de la Marne, le bataillon fut relevé.

Le 8 novembre, le bataillon remontait en ligne renforcé par les 2 compagnies du 18^{ème} qui continuaient à rester sous mes ordres. Nous allions cette fois au ravin de la Fontaine du Mortier et je fus frappé en parcourant mes lignes du danger de notre position. Nous occupions les pentes très raides du ravin ayant nos tranchées accrochées à

30 mètres du sommet avec, au-dessus de nous, nous dominant complètement, les tranchées allemandes. Il était évident que le jour où les *boches* voudraient nous attaquer en y mettant le prix ils nous enfonceraient sans difficulté, d'autant plus facilement que le front que nous devions tenir était considérable. C'était vraiment une situation aussi dangereuse qu'absurde car il eut été beaucoup plus simple d'aller s'établir sur l'autre versant, avec le ravin devant soi au lieu de l'avoir derrière mais pour cela il aurait fallu reculer de 200 à 300 mètres, ce qui n'avait aucune importance en pleine forêt. Malheureusement le général G. ne voulait pas entendre parler du moindre mouvement de recul dans l'Argonne. Le hasard des combats du début octobre nous avait amené à occuper des positions quelconques, il était facile de les rectifier, le général G. nous répondait que « *votre honneur militaire était engagé à ne pas céder un pouce de terrain* ». Cette théorie nous a coûté des milliers d'hommes !

Le 3 décembre, nous relevions à notre tour le 120^{ème}, nous devions participer à une opération pour laquelle on faisait des préparatifs et des travaux depuis quinze jours : il s'agissait de faire sauter une tranchée allemande et d'occuper l'entonnoir. Le génie avait creusé une galerie de mine et aussitôt l'explosion, je devais lancer deux sections en avant : c'était le général G. lui-même qui avait ordonné tous les détails de l'opération, sans venir voir le terrain bien entendu et sans consulter personne. L'affaire échoua complètement. Le génie ayant mal calculé la longueur de sa galerie de mine ne fit rien sauter du tout : l'explosion ne fit qu'un gros trou entre nos tranchées et celles de l'ennemi, mes chasseurs sautèrent dedans, réussirent à faire un prisonnier et finalement furent ramenés à leur point de départ après avoir eu 35 tués ou blessés. Faire des opérations de ce genre, sans aucun but, c'était véritablement gaspiller les hommes en pure perte. Nous avons mené cette vie pendant des années, sans en entrevoir l'issue, et seuls ceux qui sont passés par là peuvent se rendre compte de l'abnégation et de la fermeté d'âme qu'il fallait avoir pour supporter une semblable existence sans se laisser aller au découragement.

En décembre 1914 nous ne pouvions que rester face à face et nous commençons une lutte d'usure longue, pénible et meurtrière qui mettait le moral des troupes à rude épreuve. ■

Texte : Général Alfred GUEDENEY
Synthèse : Michèle MICHEL



Comment le sapin devint l'arbre de Noël

Quand vous vous serrez autour du sapin de Noël, et que vous regardez avec des yeux avides les jouets suspendus à ses branches, vous êtes-vous jamais demandé pourquoi c'est cet arbre là et non un autre qui est toujours choisi pour être l'arbre de Noël ? Le beau sapin sombre à l'air si majestueux quand il est illuminé de mille bougies et chargé du bas au faite, que vous ne devineriez peut-être pas qu'il est le plus modeste de tous les arbres ? Mais c'est ainsi, et c'est à cause de sa modestie qu'il a été choisi pour porter la joie de Noël aux enfants. Voici l'histoire.



Quand l'enfant Jésus naquit, toutes les choses animées dans le monde en eurent une grande joie et, chaque jour, des gens venaient voir le petit enfant et lui apportaient d'humbles présents. Près de l'étable où il reposait se trouvaient trois arbres, un palmier, un olivier et un sapin. En voyant les gens aller et venir sous leurs branches, ils furent saisis du désir de donner aussi quelque chose à l'Enfant Jésus. Le palmier dit :

- Moi, je vais prendre ma plus grande palme et je la mettrai près de la crèche pour éventer doucement le petit enfant.
- Et moi, dit l'olivier, je presserai mes olives pour joindre ses petits pieds.
- Que puis-je donner à l'enfant, moi ? demanda le sapin.
- Vous ? Dirent les autres. Vous n'avez rien à offrir. Vos aiguilles pointues piqueraient le bébé et vos larmes sont résineuses.

Le pauvre sapin se sentit très malheureux, et il dit avec tristesse :

- Vous avez raison, je n'ai rien d'assez bon pour être offert au petit enfant.

Un ange se tenait là, tout près, qui entendit ce qui se passait. Il eut pitié du sapin si humble et il résolut de l'aider. Tout en haut dans le ciel, les étoiles commençaient à briller. L'ange demanda à quelques-unes de descendre et de se poser sur les branches du sapin. Elles le firent volontiers et le grand arbre fut tout illuminé. De l'endroit où il reposait, le petit enfant pouvait le voir et ses yeux brillèrent devant les belles lumières et le sapin en fut tout réjoui.

Longtemps après, les gens qui connaissaient cette histoire, prirent l'habitude de faire briller dans chaque maison la veille de Noël, un sapin tout garni de bougies allumées, comme celui qui avait brillé devant la crèche. Et c'est ainsi que le sapin fut récompensé de son humilité. Sûrement, il n'est aucun arbre qui éclaire autant d'heureux visages ! ■

Administrations et autres

Mairie 04 90 72 20 16
Maison de Village - Tourisme 04 90 72 38 58
maisondevillage344@orange.fr
La Poste 04 90 72 22 40
Ecole Primaire 04 90 72 21 36
Ecole Maternelle 04 90 72 27 02
Bibliothèque municipale 04 90 72 28 92
ADMR de Goult : 04 90 72 38 15
Perception de Gordes 04 90 72 01 16
Météo France Carpentras 08 92 68 02 84
Gare SNCF Cavaillon 36 35
Renseignements Administratifs 39 39

Pôle Emploi d'Apt

461, voie Domitienne
Lundi au jeudi 8h30 à 16h30
Vendredi 8h30 à 11h30
Tél. : 3949 - www.pole-emploi.fr

Transports scolaires

Pour le Collège du Calavon 04 90 78 17 71
Pour Cavaillon 04 90 74 20 21

SPA l'Isle sur la Sorgue

04 90 38 07 89
Fermé jeudi matin, dimanche et jours fériés

Services médicaux

Cabinet médical 04 90 72 23 03
Cabinet dentaire 04 90 72 31 67
Cabinet d'infirmiers 04 90 72 22 99
Cabinet de kinésithérapie 04 90 72 25 84
Ostéopathe 04 90 72 39 91 - 06 85 05 05 11
Pharmacie 04 90 72 31 16
Ambulances 04 90 72 26 08

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Police : 17
Pompiers : 18
Appel d'urgence européen : 112
Centre Antipoison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
SOS Médecins : 08 03 06 70 00
Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41
Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
Sida Info Service : 0 800 840 800
SOS Viols 0 800 05 95 95
SDEI de Cavaillon 08 10 739 739
EDF - GDF Avignon 0810 084 084
Dépannage Gaz 04 90 89 39 00
France Télécom dérangements 10 13

Déchetteries :

de Coustellet

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 fermée le mardi et dimanche
Tél. : 04 32 52 00 98.

d'Apt

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 fermée le jeudi et dimanche
Tél. : 04 90 04 03 95

SIRTOM de la Région d'Apt

Quartier Salignan B.P 99 84403 APT cedex
Tel standard : 04 90 04 80 21 (9h00 / 12h00 – 13h30 / 17h00) - contact@sirtom-apt.fr
<http://www.sirtom-apt.fr/>

Les encombrants sont enlevés gratuitement par la mairie le dernier jeudi de chaque mois. S'inscrire au secrétariat de mairie au 04 90 72 20 16.

Informations économiques :

Indice de référence des loyers

Au troisième trimestre 2014, l'indice de référence des loyers atteint 125,24. Sur un an, il augmente de 0,47 %. Mise à jour du 15 octobre 2014.

Salaires minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

Depuis le 19 décembre 2013, le smic horaire brut est de 9,53 euros. Le smic mensuel brut pour 151,67h de travail est de 1.445,38 euros.

<http://www.insee.fr>

Le Point info emploi de la Maison de Village

La Maison de Village offre au public concerné la possibilité de s'informer sur l'emploi. En effet, grâce à un partenariat de coopération entre la Mairie de Goult et le Pôle Emploi d'Apt, vous pouvez vous servir des outils disponibles à la Maison de Village. Vous disposez d'un accès libre et gratuit à un ordinateur, avec sa connexion Internet, permettant de naviguer sur le site du Pôle Emploi. Une aide à l'utilisation de l'outil informatique est proposée par le responsable de la structure.

N'oubliez pas également de vous rendre sur le site www.service-public.fr qui regroupe toutes les informations liées aux services de l'Etat.

La mairie de Goult met à disposition de tous la totalité des informations culturelles, associatives et municipales sur le site Internet communal : www.goult.fr

Pour plus de renseignements contactez la Maison de Village au 04 90 72 38 58

Les mariages, naissances et décès enregistrés en mairie sont automatiquement diffusés dans les éditions du journal municipal.

Aussi, les familles ne souhaitant pas paraître dans le chapitre dédié à l'état civil lors des prochains numéros, sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie soit par écrit ou par téléphone. Merci de votre compréhension.

Nos joies,

MARIAGES,

FLORENT Martial et GUTIERREZ Elise 16 août 2014
 MATEO Sylvain et LEDORMEUR Prisca 6 septembre 2014
 BONNEFONT Pierre et JANDOT dit DANJOU Aurélie 10 octobre 2014

NAISSANCES,

NAIT Phoebé, Nina 19 août 2014
 De TIMARY Clarence, Quentin, Marie 17 novembre 2014
 DUCHEMIN Jeanne, Jo, Rose 28 novembre 2014

Nos peines,

DÉCÈS,

LAUGIER Paul, Jean, Marie 12 septembre 2014
 BRIEUNE Aimé 14 septembre 2014
 RIVAREL épouse MEYSSARD Huguette 2 novembre 2014
 DROMMI Nicolas, Ernest, André 9 novembre 2014
 DAUMAS Lucienne, Anna, Gabrielle 21 novembre 2014
 TASSY épouse MOREAU Jeanne 11 décembre 2014

Nous avons tous une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés et dont nous conservons le souvenir.

Le coin du jeu...

Où est-ce?



Solution du numéro précédent

2	7	5	8	6	4	1	3	9
6	1	8	2	3	9	7	4	5
9	4	3	5	7	1	8	6	2
3	2	9	6	5	8	4	7	1
1	6	7	9	4	3	2	5	8
5	8	4	1	2	7	3	9	6
7	5	2	4	1	6	9	8	3
8	3	1	7	9	5	6	2	4
4	9	6	3	8	2	5	1	7

Goult

et ses animations

JANVIER

- Le 04 : loto du jumelage à la salle des fêtes
- Le 06 : atelier «droits et devoir» du Pôle Emploi salle Domitia
- Le 07 : cérémonie des vœux à la salle des fêtes
- Le 11 : loto de la paroisse à la salle des fêtes
- Le 25 : loto des parents d'élèves à la salle des fêtes

FÉVRIER

- Le 1^{er} : loto du personnel communal à la salle des fêtes
- Le 03 : atelier «droits et devoirs» du Pôle Emploi salle Domitia

MARS

- Le 03 : atelier «droits et devoirs» du Pôle Emploi salle Domitia
- Le 21 : Carnaval organisé par les parents d'élèves au village

L'équipe de la Strada vous informe que les séances de cinéma du vendredi à 18h30 sont suspendues en 2015. En effet, la prévision de réfection de la salle des fêtes nous prive pour cette année du lieu de projection. Cependant, nous retrouverons la salle polyvalente en 2016, entièrement rénovée et donc plus agréable. En attendant, nous vous invitons à aller voir les films dans les autres villages où la Strada projette. ■

Pour la Strada et l'équipe des bénévoles goultois, Alexandra AZZALINI

**Allez plus loin sur
www.goult.fr**

